

COMMUNE DE SAINT-PONT

SESSION ORDINAIRE DU 30 JUIN 2014

Convocations en date du 23 juin 2014

Présents : Mme Agnès CHAPUIS, Mme Marie-Ange LAPRUGNE, M. André BONNELYE, M. Christophe DILON, Monsieur Roland ARBOUSSET, M. Nicolas AUROUX, Mme Caroline BARDOT, Mme Maria BARTOLOMEU, M. Patrick DUFOUR, Mme Christine MATHIAS, Mme Marie-Claude QUESADA, M. Thierry SPAGNOLO et Mme Nelly VERGNE.

Absents excusés : M. Raymond MOULIN (pouvoir à Mme Agnès CHAPUIS) et M. Jacky RAMBEAUD (pouvoir à M. André BONNELYE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Ange LAPRUGNE.

Mme le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

01-2014 06 30/3.1 : Acquisitions

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER CADASTRÉ A 1165 SITUÉ 12 ROUTE DE BROÛT-VERNET

Considérant que les propriétaires du bien foncier cadastré A 1165, sis 12 route de Broût-Vernet proposent à la vente ledit bien au prix de 20 000 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'accepter la proposition de vente du bien foncier cadastré A 1165, sis 12 route de Broût-Vernet au prix de 20 000 €,
- donne son accord pour que l'acte de vente soit reçu par Maître Frédéric ROUVET, notaire à Cusset,
- décide d'inscrire la dépense engagée en section d'investissement du Budget principal 2014,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ladite décision.

Afin d'engager des travaux de réhabilitation de ce bâtiment, le Conseil municipal procède à une consultation d'architectes et décide de contacter :

- La Fabrique d'Architecture (Monsieur Marc LARDOT) à DOMPIERRE/Besbre,
- Monsieur Philippe DUMAS à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT,
- Monsieur Olivier MICAUD à CUSSET,
- EPO Architectures (Monsieur Emmanuel POSSAMAÏ) à BELLERIVE/Allier.

La proposition d'honoraires, accompagnée d'un dossier de candidature, seront à envoyer pour le 10 juillet 2014.

02-2014 06 30/7.3 : Emprunts

OUVERTURE D'UN EMPRUNT DE 20 000 €

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal l'ouverture d'un emprunt à hauteur de 20 000 €, afin de financer l'acquisition de la parcelle cadastrée A 1165, prévue en 2014.

Mme le Maire suggère d'interroger quatre établissements bancaires : Crédit Agricole Centre France, Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin, Banque Populaire du Massif Central et Banque Postale, pour leur demander une proposition de prêt à taux fixe, échéances trimestrielles, sur une durée de 10 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- donne son accord pour l'ouverture d'un emprunt de 20 000 € ;
- décide de consulter quatre établissements bancaires : Crédit Agricole Centre France, Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin, Banque Populaire du Massif Central et Banque Postale ;
- décide de demander une proposition de prêt à taux fixe, échéances trimestrielles, sur une durée de 10 ans ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ladite décision.